

ARRÊTÉ PÊCHE

PÉRIODES D'OUVERTURE GÉNÉRALE :

Cours d'eau de première catégorie : du 2^{ème} samedi de mars au 3^{ème} dimanche de septembre
Cours d'eau de deuxième catégorie : toute l'année

PÉRIODES D'OUVERTURES SPÉCIFIQUES

la pêche des espèces ci-après est interdite en dehors des temps d'ouverture suivants :

Espèces	Cours d'eau de 1 ^{ère} Catégorie	Cours d'eau de 2 ^{ème} Catégorie
Traites (sauf traîtes de mer et arc-en-ciel) Saumon de Fontaine Ombre Chevalier – Cristivomer	du 2 ^{ème} samedi de mars au 3 ^{ème} dimanche de septembre	du 2 ^{ème} samedi de mars au 3 ^{ème} dimanche de septembre
Ombre commun	du 3 ^{ème} samedi de mai au 3 ^{ème} dimanche de septembre	Du 3 ^{ème} samedi de mai au 31 décembre
Brochet	du 2 ^{ème} samedi de mars au 3 ^{ème} dimanche de septembre	du 1 ^{er} janvier au dernier dimanche de janvier 2 ^{ème} samedi de mai au 31 décembre
Sandre	du 2 ^{ème} samedi de mars au 3 ^{ème} dimanche de septembre	du 1 ^{er} janvier au dernier dimanche de janvier 2 ^{ème} samedi de mai au 31 décembre
Écrevisses à pattes grêles, à pieds rouges, à pieds blancs (et des torrents)	10 jours consécutifs à partir du 4 ^{ème} samedi de juillet	10 jours consécutifs à partir du 4 ^{ème} samedi de juillet
Écrevisses américaines, signal et rouge de Louisiane	du 2 ^{ème} samedi de mars au 3 ^{ème} dimanche de septembre	toute l'année
Grenouilles rouges et vertes	du 3 ^{ème} samedi de mai au 3 ^{ème} dimanche de septembre	du 3 ^{ème} samedi de mai au 3 ^{ème} dimanche de septembre
Grenouilles autres que rouges et vertes		pêche interdite

Cours d'eau de deuxième catégorie (cyprinidés dominants)

La Meuse, la Chiers, la Bar, les étangs de Bairo, la Sorbonne (en aval du pont d'HAUDRECY), l'étang de la Roche (commune de LAVAL-MORENCY), la Semoy, le Viroin (en aval du ru de Luve), l'Aisne, l'Avègres (en aval de l'ancien Moulin d'Avègres à SÉCHAULT), l'Aire, la Vaux (en aval du déversoir de LA NEUVILLE-LÈS-VASIGNY), le ruisseau de Saulces (en aval du pont du chemin de fer d'ALLAND'HUY), le Canal de l'Est, le Canal des Ardennes, le Canal latéral à l'Aisne, la retenue de la Vieille Forge (du pont des Aulnes au barrage de la Vieille Forge), le Gland (en amont du pont sur le C.D. 10 reliant BROGNON à SIGNY-LE-PETIT), les étangs de la Motte, de la Vieille Forge, de la Fermière et du Gland.

Cours d'eau de première catégorie (salmonidés dominants)

Tous les cours d'eau ou portions de cours d'eau non désignés en deuxième catégorie.

HEURES DE PÊCHE :

La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil et plus d'une demi-heure après son coucher (heure officielle figurant sur le calendrier de la poste).

MODES DE PÊCHE :

La pêche aux engins et aux filets n'est pas autorisée sur le département des Ardennes.

L'emploi d'une seule bouteille ou carafe d'une contenance maximum de 2 litres, est autorisé pour la pêche des vairons et autres poissons servant d'amorces dans les eaux de 2^{ème} catégorie exclusivement.

Pendant la période d'interdiction spécifique de la pêche du brochet, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel et aux leurres susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle est interdite dans les eaux classées en 2^{ème} catégorie.

Pendant la période de fermeture de la pêche du brochet et du sandre :

- la pêche au lard et au ver manié est interdite.
- la pêche à la dandinette n'est autorisée qu'à l'aplomb de la canne.

1ère catégorie : La pêche est autorisée au moyen d'une seule ligne (sauf en domaine public : 2 lignes), munie de deux hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus, montée sur canne et d'un maximum de six balances à écrevisses dans les eaux non domaniales du 26 juillet au 4 Août pour les espèces suivantes : écrevisse à pattes grêles, écrevisse à pieds rouges, écrevisse à pieds blancs, écrevisse des torrents.

Pour les autres espèces (écrevisse américaine, écrevisse signal, écrevisse rouge de Louisiane : du 15 mars au 21 septembre. Pour ces espèces, l'introduction est interdite en eaux libres.

2ème catégorie : La pêche est autorisée au moyen de quatre lignes munies de deux hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus. Les cannes doivent être disposées à proximité du pêcheur. L'usage de six balances est autorisé pour la pêche à l'écrevisse du 26 juillet au 4 août pour les espèces suivantes : écrevisse à pattes grêles, écrevisse à pieds rouges, écrevisse à pieds blancs et écrevisse des torrents. Pour les autres espèces (écrevisse américaine, écrevisse signal, écrevisse rouge de Louisiane) du 1^{er} janvier au 31 décembre. Pour ces espèces, l'introduction est interdite en eaux libres.

LES RÉSERVES DE PÊCHE

Sur tous les barrages fixes 100 mètres en aval du point le plus en aval du barrage. Sur tous les barrages mobiles 50 mètres en amont et 100 mètres en aval. Sur toutes les écluses 50 mètres en aval

Réservoir de Bairo D-6

Réservoir supérieur de Bairo : réserve sur la totalité de l'étang supérieur, sauf une portion de 200 mètres de largeur sur toute la longueur de la digue séparant les deux étangs, y compris le contre fossé sud longeant l'étang (communes de Le Chesne et Sauvillers).

Oha 32 : réserve en aval de l'ouvrage des six pales pour une largeur de 40 mètres et une longueur de 80 mètres y compris les aqueducs jusqu'aux grilles posées dans l'étang supérieur, réserve délimitée par des bouées.

2500 mètres de réserves du contre fossé sud longeant l'étang inférieur sur toute sa longueur (commune de Le Chesne). Rigole d'alimentation du canal des Ardennes en aval du barrage sud de l'étang inférieur jusqu'à l'amont du petit pont (communes de Le Chesne et Tannay).

Meuse – AAPPMA de Givet D-1

250 mètres de frères de Chooz nord rive gauche en aval du cimetière de Chooz, faisant face en partie à l'île d'Aviettes.
Fraysère du pont de Ham : en amont du pont de Ham sur Meuse rive droite.

Retenue des Vieilles Forges C-3

Zha 80 : Toute la partie de l'emprise EDF en amont du pont des Aulnes (RD40)

Ces réserves sont signalées par des panneaux « Réserves – Défense de pêcher »



CARTES DE PÊCHE

PRIX INDICATIFS 2009

Carte	CPMA	28,00 €
Carte Personne majeure 1ère et 2ème catégorie – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	Fédération	17,00 €
	AAPPMA	11,00 €
	Total =	56,00 €
Carte Personne mineure Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1er janvier de l'année. 1ère et 2ème catégorie – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	CPMA	1,00 €
	Fédération	4,50 €
	AAPPMA	4,50 €
Total =	10,00 €	
Carte Découverte Jeune de moins de 12 ans au 1er janvier de l'année. 1ère et 2ème catégorie. Tous modes de pêche. (Pas de Timbre CPMA)	CPMA	0 €
	Fédération	2,50 €
	AAPPMA	2,50 €
Total =	5,00 €	
Carte Journalière Disponible du 1er janvier au 31 décembre. 1ère et 2ème catégorie. Tous modes de pêche. Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté la CPMA « Personne majeure » ou « Personne mineure » sur une carte de membre pour l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité.	CPMA	3,00 €
	Fédération	3,50 €
	AAPPMA	3,50 €
Total =	10,00 €	
Carte Vacances Validité 15 jours consécutifs, du 1er juin au 31 décembre. 1ère et 2ème catégorie. Tous modes de pêche. Reçoit la CPMA « Vacances » sauf si le pêcheur a déjà acquitté la CPMA « Personne majeure » ou « Personne mineure » sur une carte de membre pour l'année en cours. Doit y figurer expressément les jours de validité.	CPMA	12,00 €
	Fédération	9,00 €
	AAPPMA	9,00 €
	Total =	30,00 €
Carte promotionnelle « Découverte Femme » Pêche à 1 ligne. 1ère et 2ème catégorie – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA intégré à la carte)	CPMA	12,00 €
	Fédération	9,00 €
	AAPPMA	9,00 €
Total =	30,00 €	

Aucune copie des timbres CPMA ne peut être délivrée ; En cas de perte, le pêcheur doit de nouveau les acquérir. Une fois collés sur une carte délivrée, les timbres CPMA doivent être oblitérés par cachet ou signature du dépositaire. CPMA : Cotisation Protection des Milieux Aquatiques



LA PÊCHE À LA CARPE DE NUIT

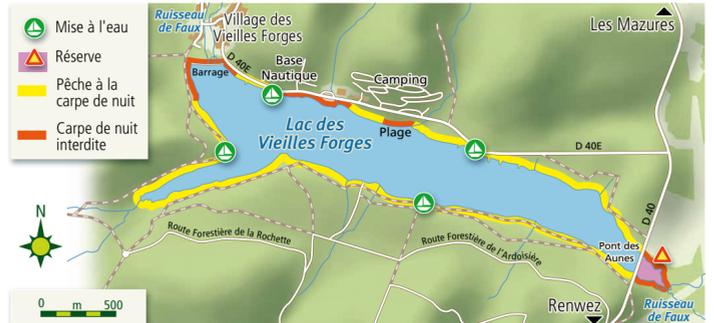
EST AUTORISÉE SUR LES PARCOURS SUIVANTS :

BASSIN VERSANT MEUSE	AAPPMA « L'Aurore » - POURU ST REMY
AAPPMA « Les Intrepides » - MOUZON	AAPPMA « Le Douzinois » - DOUZY
Fléuve Meuse en rive droite - côté chemin de halage De l'écluse de l'Alma à LETANNE jusqu'à la digue de la ZRDC.	Rivière Chiers des 2 côtés (rives droite et gauche) Du pont de la Route Départementale n°219 à TETAIGNE au pont de la Route Départementale n°964 à DOUZY.
AAPPMA « Le Soleil Levant » - SEDAN et AAPPMA « L'Étoile Matinière » - NOUVION SUR MEUSE	AAPPMA « La loutre » - LES HAUTES RIVIÈRES
Fléuve Meuse en rive droite - côté chemin De la confluence de la Vrinne à VRIGNE-MEUSE au barrage de DOM-LE-MESNIL.	Rivière Semoy des 2 côtés (rives droite et gauche) Du pont de Newet (Les Hautes Rivières) au pont de la RD 31 (secteur Nohan/Naux).

BASSIN VERSANT AISNE	AAPPMA « L'Aurore » - POURU ST REMY
AAPPMA « La Matinale » - VOUIZIERS et AAPPMA « La Raquette Ardennaise » - VRIZY	AAPPMA « L'Aurore » - POURU ST REMY
Canal des Ardennes - côté halage (rive gauche) Du pont de la Route Départementale n°119 à VRIZY au pont de la Route Départementale n°223 à VONCQ.	AAPPMA « La loutre » - LES HAUTES RIVIÈRES
AAPPMA « La Rethéloise » - RETHEL et AAPPMA « La Gaule Porcienne » - CHÂTEAU-PORCIEN	AAPPMA « La loutre » - LES HAUTES RIVIÈRES
Canal des Ardennes - côté halage Sur la rive droite, de l'écluse de THUGNY-TRUGNY jusqu'à l'écluse de BIERMES et sur la rive gauche, de l'écluse de BIERMES jusqu'à l'écluse de PARGNY à CHÂTEAU-PORCIEN.	AAPPMA « La loutre » - LES HAUTES RIVIÈRES
Rivière Aisne (rive gauche) Du pont de la Route Communale Thugny Trugny/Douvry à THUGNY TRUGNY au pont de la voie ferrée (Charleville/Reims) à RETHEL.	AAPPMA « La loutre » - LES HAUTES RIVIÈRES

BASSIN VERSANT MEUSE	AAPPMA « L'Aurore » - POURU ST REMY
AAPPMA « Les Triages » - RENWEZ	AAPPMA « L'Aurore » - POURU ST REMY
Le Lac des Vieilles Forges sur tout le pourtour, excepté : ▲ la partie longeant la Route Départementale n°40, lieu-dit « Pont des Aulnes » ▲ de la confluence de la prise du ruisseau des Prises Pierret au barrage de retenue (côté les Mazures).	AAPPMA « L'Aurore » - POURU ST REMY

BASSIN VERSANT AISNE	AAPPMA « L'Aurore » - POURU ST REMY
AAPPMA « Les Triages » - RENWEZ	AAPPMA « L'Aurore » - POURU ST REMY
Le Lac des Vieilles Forges sur tout le pourtour, excepté : ▲ la partie longeant la Route Départementale n°40, lieu-dit « Pont des Aulnes » ▲ de la confluence de la prise du ruisseau des Prises Pierret au barrage de retenue (côté les Mazures).	AAPPMA « L'Aurore » - POURU ST REMY



OÙ ACHETER SA CARTE ?

AAPPMA et VILLE	DÉPOSITAIRE	ADRESSE	CONTACT
AMAGNE	Boulangerie - Fleury Dominique	29 Grande Rue - 08300 Coucy	C-6 03 24 72 01 45
	Café Des Sports - Guignard Michel	Avenue Pasteur - 08300 Lucquy	C-6 03 24 79 04 64
	Coffreure Sylvie	71 Avenue Pierre Curie - 08300 Amagne	C-6 03 24 39 69 66
	Au Bon Accueil - Mme Verite	Route de Charleville - 08300 Noy-Chévières	C-6 03 24 38 21 31
AOUSTE	Robbillart Michel - Trésorier AAPPMA	11 Rue du Château - 08290 Aouste	B-4 03 24 54 40 81
	Bureau De Tabac - Baumgartner	1 Place Grand Cour - 08190 Asfeld	A-6 03 24 38 25 23
ASFELD	Bureau De Tabac - Lazennec	9 Rue d'Ecry - 08190 Vieux-lès-Asfeld	A-7 03 24 72 94 40
	Boulangerie - Lacombe	Rue d'Ecry - 08190 Avaux	A-7 03 24 72 94 40
ATTIGNY	Papetterie, Tabac, Pêche - Mme Couvin	16 Rue Jean Jaurès - 08130 Attigny	C-6 03 24 71 26 06
	AUFLANCE	Weber Eric - Président Aappma	9 Rue du Moulin - 08370 Auflance
BALLAY	"Histoires d'Eaux"	15 Rue Colson - 08400 Vouziers	D-7 03 24 30 54 23
	"Le Petit Bazeillais" - Sosei Serge	11 Place de la République - 08140 Bazeilles	E-5 03 24 27 56 81
BAZEILLES	Intermarché	8 Rue de la Dernière Cartouche - 08140 Bazeilles	E-5 03 24 29 34 75
	Blagny	Café des Sports - Poinet Manuel	Route Nationale - 08110 Blagny
BLAGNY	Maison de la Presse Woogez Gérard	Rue de Jourde - Quartier du Château 08120 Bogny-sur-Meuse	D-3
	BOGNY SUR MEUSE	Bogny Sports	23 Rue J-Baptiste Clément - Quartier de Braux 08120 Bogny-sur-Meuse
BOULZICOURT	Café du Moulin Civette Marcel	Rue Maurice Louis - Quartier du Château 08120 Bogny-sur-Meuse	D-3
	Café de la Place - M. Hauet	28 Rue de la République - 08410 Boulzicourt	D-5 03 24 32 77 12
BOULZICOURT	Villiere Gabriel	33 Rue des Roses - 08000 La Francheville	D-4 03 24 58 32 84
	Café - Leroy D aniel	Place du Docteur Gairal - 08100 Carignan	F-5 03 24 22 18 90
CARIGNAN	Café «Com' d'Habitude» Fontaine Jean-Claude	17, Rue Maria Visseaux - 08110 Carignan	F-5 03 24 22 07 09
	Bar-Pub "Le Tunnel"	14 Avenue de la Gare - 08400 Challerange	D-8 03 24 71 12 39
CHALLERANGE	Drvriere Daniel	7 Rue De La Rosière - 08400 Challerange	D-8 03 24 71 63 29
	Mouton Denis	1 Allée des Lilas - 08400 Challerange	D-8 03 24 71 12 89
CHARLEVILLE	Au Fil de l'Eau - Point Bernard	33 Rue Monge - 08000 Charleville-Mézières	D-4 03 24 57 44 41
	Bar Hôtel	2 Rue Gustave Gailly - 08090 Montcy-Notre-Dame	D-4 03 24 33 39 29
CHARLEVILLE	Café "Le Vert d'Eau"	26 Rue de Flandre - 08000 Charleville-Mézières	D-4 03 24 33 22 22
	Décathlon	Route de Prix - 08000 Charleville-Mézières	D-4 03 24 59 64 00
CHÂTEAU PORCIEN	Le Relais d'Éton	9 Rue de L'Avenir - 08000 Charleville-Mézières	D-4 03 24 33 13 37
	Bar "Le Montcéen"	5 Place Montcy St-Pierre - 08000 Charleville-M.	D-4 03 24 33 42 00
CHÉMEY SUR BAR	Le Café Pun	Rue de la Sommeuse - 08360 Château-Porcien	B-6
	Ets "Porentru Chasse et Pêche"	34 Rue de la Sommeuse - 08360 Château-Porcien	B-6 03 24 38 13 39
LE CHESNE	"Chez Doudou"	Place de la Halle - 08412 Raucourt-et-Flaba	E-5 03 24 26 80 40
	Mme Romano	Rue des Quatre Fils Aymon - 08390 Le Chesne	D-6 03 24 30 15 06
CHEVEUGES	Le Relais de Cheveuges	33 Rue Belle Voie - 08350 Cheveuges	E-5 03 24 29 63 59
	Tabac-Presserie - Mme Pagazzi Carole	653 Grand Rue - 08800 Deville	D-3 03 24 33 60 88
DEVILLE	Epicierie Bar "Le Guet à Pens"	Place de Laifour - 08800 Deville	D-3 03 24 53 51 33
	Magasin Coccimarket Labesse Olivier	20 Rue des Vanniers - 08140 Douzy	F-5 03 24 27 04 77
DOUZY	M. Lambert Thierry	Rd 10 - 08380 Fligny	B-3 03 24 53 28 14
	FRAILLICOURT	Route Nationale - 08220 Fraillcourt	A-5 03 24 72 19 91
FUMAY	Café "Chez Lisa" - Hammoussi Farid	33 Rue Lambert Hamaidé - 08170 Fumay	D-2 03 24 41 04 73
	GIVET	"Tony Pêche" - Mme Adamovic	108 Rue de Bon Secours - 08600 Givet
GRANDPRÉ	Le Relais du Verre D'eau - M. Fremin	2 Place René Bouré - 08250 Grandpré	E-7 03 24 30 50 33
	"Le Marcassin" - M. Andre	Route de Montchentin - 08250 Senuc	E-8 03 24 30 52 55
LES HAUTES RIVIÈRES	Camping "Les Naiades" - M. Pierre	Rue de la Gare - 08250 Châtel-Chehy	E-8 03 24 30 53 44
	Café-Tabac "Le Franc Belge"	53 Rue de la Semoy 08800 Les Hautes-Rivières	E-3 03 24 53 40 62
HAYBES	M. Randon Jean-Yves	52 Grande Rue - 08800 Les Hautes-Rivières	E-3 03 24 53 49 52
	"Au Prim' Heure" - Mme Rogissart	Rue du Rivage - 08170 Haybes-Sur-Meuse	D-2
JMECOURT	Café de la Cense - Melle Dieudonne	Place du Gal de Gaulle - 08170 Haybes-S/Meuse	D-2 Soir après 18h
	M. Lesain Christophe	08240 Busancy	E-7 03 24 30 04 80
JOIGNY SUR MEUSE	Café des Grands Ducs - Mme LedereAlexandra	9 Grand Rue - 08700 Joigny-Sur-Meuse	D-3 03 24 53 80 90
	Epi' Look Coffreure - Pincemalle Thierry	37 Grand Rue - 08700 Joigny-Sur-Meuse	D-3 03 24 55 74 50
MARGNY	Fournel André - Président AAPPMA	1 Voie de Lily - 08400 Manne	D-8 03 24 30 44 52
	Protin Daniel	10 Allée des Merisiers - 08000 La Francheville	D-4 03 24 37 46 73
MARGUT	Bureau De Tabac - Collet	Place Trouslard - 08370 Margut	G-5 03 24 22 61 91
	Café Des Sports - Ardennes Café	Place Trouslard - 08370 Margut	G-5 03 24 22 65 93
MATTON CLEMENCY	M. Szymanski - Président AAPPMA	16 Rue de la Malchêe - 08110 Matton-et-Clemency	D-4 03 24 27 15 69
	M. Point	Rue Saint Louis - 08000 Charleville-Mézières	D-4 03 24 52 44 41
MÉZIÈRES	M. Guyon	Chaussée de Sedan - 08000 Charleville-Mézières	D-4 03 24 37 37 40
	Décathlon	Route de Prix - 08000 Charleville-Mézières	D-4 03 24 59 64 00
MONTHERMÉ	Tabac - Szczepaniak Lydia	16 Rue Jean Dehuz - 08000 Charleville-Mézières	D-4 03 24 37 04 85
	Droguerie Minéo	44 Rue Pasteur - 08800 Monthermé	D-3 03 24 53 20 28
MOUZON	Guillemin Loisirs	Rue André Compain - 08800 Monthermé	D-3 03 24 53 20 09
	Pêche, Graines Potagères, Faïence, Cadeaux - Woestland Marie-Noëlle	47 Rue Charles de Gaulle - 08210 Mouzon	F-5 03 24 26 12 14
NEUFMANIL	Escudero Pierre	28 Rue A.Croizat - 08700 Neufmanil	D-4 03 24 53 10 71
	Bureau de Tabac - Simeon Gérard	40 Rue Jean Jaurès - 08160 Nouvion-sur-Meuse	D-4 03 24 54 03 92
NOUVION SUR MEUSE	Restaurant Café des Sports - Hurpet	3 Grande Rue - 08440 Lumes	D-4 03 24 54 09 11
	Chez La Petite Arthur - M ^{lle} Guery Sorren	1 Rue du Rivage - 08160 Nouvion-sur-Meuse	D-4 03 24 54 01 64
NOUZOINVILLE	Hameau de Pont à Bar - 08160 Dom-le-Mesnil (uniquement les cartes vacances)	Hameau de Pont à Bar - 08160 Dom-le-Mesnil (uniquement les cartes vacances)	D-5 03 24 54 01 78
	Mondial Pêche	Zac "Les Ayevelles" - 08000 Villers-Semeuse	D-4 03 24 58 67 07
NOUZOINVILLE	Bar Brasserie "La Gambetta"	3 Rue Charles Jeunehomme - 08700 Nouzonville	D-4 03 24 53 77 46
	Maison de la Presse Rondache Jean-Philippe	17 Rue Chanzy 08700 Nouzonville	D-4 03 24 53 82 65
RAUCOURT ET FLABA	Librairie - Sassi Serge	11 Place de la République - 08140 Bazeilles	E-5 03 24 27 56 81
	"Chez Doudou"	8 Place de la Halle - 08450 Raucourt-et-Flaba	E-5 03 24 26 80 40
RETHEL	Bar "Le Franco-Belge"	19 Rue Martin Martre - 08500 Les Mazures	D-3 03 24 35 44 49
	Hôtel des Voyageurs	11 Av. Martyrs de la Résistance - 08150 Renwez	C-3 03 24 54 93 26
RENEWZ	Café "Le Bistrot"	67 Grande Rue - 08260 Éteignières	B-3 03 24 54 32 39
	Tabac Loto "Luisetto"	Place de la Mairie - 08250 Maubert-Fontaine	C-3 03 24 35 24 25
RENEWZ	Bar Tabac Restaurant "Les Compagnons de la Route"	21 Route Nationale 43 - 08090 Tournes	D-4 03 24 54 50 57
	Delhaye Marcel	20 Rue des Chapeaux - 08230 Bourg-Fidèle	C-3 03 24 54 12 37
RETHEL	Auberge "Saint Hubert" - M. Diels	Rue Sécheval - 08500 Les Mazures	D-3 03 24 40 36 36
	Tabac, articles de pêche "La Gauloise" - M. Chavignac	44 Rue Robert Sorbon - 08300 Rethel	B-6 03 24 38 48 06
ROUVROY SUR AUDRY	Techni Pêche	8 Rue Thiers - 08300 Rethel	B-6 03 24 72 80 87
	M. Couvret Serge	274 Rte de Servion - 08150 Rouvroy-Sur-Audry	C-4 03 24 35 80 40
SAINT GERMAINMONT	Magasin "Casino" - St Germainmont	Rue Désirée Linard - 08190 Saint-Germainmont	B-6 03 24 72 50 41
	SAINTE JEAN AUX BOIS	Mme Canon Christiane	1 Rue de la Briquetterie - 08220 St-Jean-aux-Bois
SAINT LOUP TERRIER	M. Belloy Alain	Hameau du Terrier - 08130 Saint-Loup-Terrier	D-6 03 24 71 29 42
	SAPOGNE-SUR-MARCHE	M. Randin Jean	13 Rue de la Liberté - 08110 Carignan
SAULCES CHAMPENOISES	Café Restaurant - Mme Masset	6 Rue de l'Abbaye - 08130 Saulces-Champenoises	C-7 03 24 71 22 54
	Huttin Claude	9 Rue de l'Abbaye - 08130 Saulces-Champenoises	C-7 03 24 30 98 58
SAULCES MONCLIN	Undreiner Claude	18 Rue du Presbytère - 08270 Saulces-Monclin	C-6 03 24 72 15 01
	Station Total - M. Bouchet	5 Avenue de la Marme - 08200 Sedan	E-4 03 24 27 52 97
SEDAN	Alimentation Vival - M. Lequeurre	5 Bis Place Tureme - 08200 Sedan	E-4 03 24 29 20 06
	Tabac SNC La Cagnotte - M. Collin	24 Avenue Toulon - 08350 Donchery	E-5 0